

A l'attention de Monsieur René SOUDE, commissaire-enquêteur.

Le territoire de la VIENNE possède suffisamment de parcs éoliens pour fournir l'électricité nécessaire à nos besoins.

LE TABLEAU (CI-JOINT) DES DONNÉES DE LA DREAL établi au 1^{er} janvier 2022, montre que nous produisons presque 1/3 de la puissance installée et autorisée en Nouvelle Aquitaine (867.60 MW soit 27.27 % pour les 12 départements).

L'objectif 51 du SRADDET, selon le rééquilibrage infra-régional qui inclut l'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES est dès lors déjà respecté dans le département.

Compte tenu de ces critères, NON au projet.

Bien cordialement

L. Moine

TABLEAU DE SUIVI DE L'ÉOLIEN TERRESTRE EN NOUVELLE-AQUITAINE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Département	Puissance des parcs en fonctionnement (MW)	Puissance des parcs autorisés pas encore en fonctionnement (MW)	Puissance des parcs rejetés/refusés (MW)	Puissance des parcs en instruction (MW)	Puissance totale autorisée au 1 ^{er} janvier 2022
Charente (16)	214	358,6	385,5	154,4	572,6
Charente-Maritime (17)	236,5	369,3	315,7	136	605,8
Corrèze (19)	9	9,6	66	82,2	18,6
Creuse (23)	76	31,4	36	107	114
Dordogne (24)	0	23	13,6	10	23
Gironde (33)	0	0	66,3	0	0
Landes (40)	0	0	60	0	0
Lot-et-Garonne (47)	0	0	0	0	0
Pyrénées-Atlantiques (64)	0	0	16	0	0
Deux-Sèvres (79)	429,8	252,3	249,4	386	682,1
Vienne (86)	268,6	599	247	268,5	867,6
Haute-Vienne (87)	97	208,3	158,9	195,6	305,3
Total	1330	1851	1614	1340	3181